Financement SCG – Mali

1. Contexte et justification stratégique

Cette proposition s'inscrit dans la continuité du Pacte de partenariat pour la transformation du système éducatif du Mali (avril 2024), dont la réforme prioritaire porte sur le perfectionnement de la qualité et des prestations des enseignants comme levier central d'amélioration des apprentissages. Ce choix est étayé par un diagnostic clair : près de 90 % des enfants de 10 ans au Mali ne comprendre pas un texte simple adapté à leur âge. Ces résultats traduisent une crise profonde des apprentissages, malgré des progrès relatifs en matière d'accès et de scolarisation.

Le Pacte met également en évidence que l'échec scolaire massif et persistant s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes systémiques. Sur une population scolarisable estimée à 5,5 millions d'enfants âgés de 6 à 14 ans, près de 2,7 millions (48 %) restent hors de l'école, avec de fortes disparités selon le genre, le niveau de pauvreté, le milieu de résidence et les régions. Parallèlement, l'efficacité interne du système s'est dégradée : le coefficient d'efficacité interne au fondamental 1 est passé de 66 % à 53 % entre 2010 et 2015, tandis que le taux de redoublement au fondamental 1 a augmenté pour atteindre 18,7 % en 2021. Ces contre-performances pèsent lourdement sur les finances publiques et sur la crédibilité même de l'école.

Face à cette situation, le Pacte de partenariat souligne que la réussite de la réforme prioritaire sur les enseignants dépend étroitement du renforcement de plusieurs facteurs systémiques dits « facteurs favorables ». L'auto-évaluation nationale et l'évaluation indépendante du GCTI convergent pour identifier des fragilités majeures, notamment en matière de disponibilité et d'utilisation de données fiables, de planification et de suivi fondés sur des analyses probantes, de coordination sectorielle, ainsi que de volume, d'efficience et d'équité des dépenses publiques d'éducation.

Dans ce contexte, le financement pour le renforcement des capacités du système (System Capacity Grant – SCG) du Partenariat mondial pour l'éducation constitue un instrument clé pour accompagner le Mali dans la levée de ces contraintes structurelles. Il permet d'investir dans des fonctions essentielles mais insuffisamment financées – production et exploitation des données, analyses sectorielles, coordination, pilotage et redevabilité – qui conditionnent pourtant l'efficacité de l'ensemble des réformes et des financements du secteur.

Dans un environnement marqué par un déficit de financement du PRODEC 2 (2019–2028), une exécution historiquement faible des budgets d'investissement (autour de 20–21 % sur certaines années) et une forte dépendance aux financements extérieurs, la réalisation d'études structurantes et d'appuis analytiques n'est pas un exercice académique, mais une condition

nécessaire pour la refonte du pilotage du système. Les activités proposées dans le cadre du SCG visent à réduire la fragmentation des décisions, à améliorer la cohérence entre politiques, budgets et mise en œuvre, et à fournir aux décideurs des outils concrets pour arbitrer, prioriser et suivre les réformes.

2. Objectif de développement du financement SCG

L'objectif de développement du SCG est de renforcer la gouvernance, l'équité et la qualité du système éducatif malien en améliorant les capacités institutionnelles, les outils de pilotage et les mécanismes de coordination et de redevabilité, au niveau central et déconcentré, afin de soutenir la mise en œuvre effective de la réforme prioritaire du Pacte de partenariat.

3. Ancrage dans le Pacte de partenariat et théorie du changement

La théorie du changement du Pacte de partenariat postule que l'amélioration durable des apprentissages ne peut être atteinte uniquement par des interventions techniques sur les enseignants, mais requiert un environnement systémique favorable. En particulier:

- des données fiables, régulières et utilisées pour éclairer les décisions ;
- des politiques et plans sectoriels fondés sur des analyses robustes, intégrant les enjeux d'équité et de genre ;
- une coordination renforcée entre les acteurs publics et les partenaires techniques et financiers ;
- un financement public de l'éducation plus efficient, équitable et aligné sur les priorités stratégiques.

Les activités proposées dans le cadre du SCG visent à agir directement sur ces leviers, en cohérence avec les quatre facteurs favorables identifiés dans le Pacte.
The System Capacity Grant (SCG) directly supports capacity development to remove the systemic bottlenecks identified in the Partnership Compact's enabling factors. Through targeted technical assistance and institutional strengthening, the SCG invests in (i) stronger education data systems and their use for decision-making (including a GEPD-type system dashboard, strengthened EMIS/SIGE processes, and the regular production of annual statistical yearbooks); (ii) reinforced sector planning and adaptive management (mid-term review of the Compact, mid-term evaluation of PRODEC 2, a RESEN, and the preparation of a new costed and prioritized PAPB aligned with equity and gender objectives); and (iii) improved coordination, accountability, and financing effectiveness (a digital coordination platform, strengthened annual sector reviews with formal follow-up of recommendations, and an education public expenditure review to inform budget dialogue). Complementing these tools, the SCG finances structured training and hands-on support

for ministry teams at central and decentralized levels in leadership, results-based management, and the practical use of data and digital tools—thereby strengthening the system's capacity to diagnose constraints early, coordinate corrective actions, and sustain reform implementation at scale.

4. Vue d'ensemble des axes et activités financés par le SCG

Guichet de financement nº 1 : Renforcer la planification et l'élaboration de politiques intégrant la notion de genre pour un impact à l'échelle de tout le système

A. Diagnostics systématiques, élaboration de pacte de partenariat et analyses sectorielles

Activité 1.1 – Appui à la revue à mi-parcours du Pacte de partenariat

Goulot d'étranglement ciblé : Le Pacte de partenariat constitue le cadre stratégique central de coordination des réformes et des financements du secteur éducatif. Toutefois, en l'absence d'un exercice structuré et analytique de revue intermédiaire, la mise en œuvre du Pacte risque de rester déclarative, avec une capacité limitée à identifier les écarts entre engagements et réalisations effectives, à corriger les blocages systémiques et à réaligner les priorités des différents acteurs.

Pertinence et opportunité de l'activité : La revue à mi-parcours intervient à un moment critique du cycle de mise en œuvre du Pacte. Elle coïncide avec la phase médiane du PRODEC 2, l'avancement des premiers appuis programmatiques des partenaires et la préparation des arbitrages stratégiques pour la période restante. Dans un contexte de contraintes financières et de multiplication des initiatives, cet exercice est indispensable pour consolider les acquis, ajuster les orientations et renforcer l'alignement entre priorités nationales, financements disponibles et capacités réelles de mise en œuvre. Il constitue également un signal fort de redevabilité vis-à-vis du PME et des partenaires techniques et financiers.

Description de l'activité : L'activité visera à appuyer techniquement et méthodologiquement l'organisation et la conduite de la revue à mi-parcours du Pacte de partenariat, en étroite collaboration avec les autorités nationales et les partenaires du secteur. La revue à mi-parcours sera conduite conformément au guide opérationnel du Partenariat mondial pour l'éducation relatif aux revues intermédiaires des Pactes de partenariat. Elle comprendra trois livrables principaux : (i) un rapport analytique détaillé évaluant les progrès réalisés au regard des engagements initiaux ; (ii) une note de synthèse stratégique destinée au dialogue sectoriel et aux instances décisionnelles ; et (iii) un plan d'actions ajusté et priorisé pour la phase restante du Pacte.

Concrètement, l'activité comprendra :

- l'élaboration du cadre méthodologique de la revue, incluant les questions évaluatives clés, les indicateurs de suivi et les sources de données mobilisées, en cohérence avec les quatre facteurs favorables du Pacte ;
- la consolidation et l'analyse des données disponibles issues des systèmes nationaux, des activités financées par le SCG (notamment GEPD et annuaires statistiques) et des rapports de mise en œuvre des partenaires ;
- la conduite d'analyses thématiques approfondies sur chacun des facteurs favorables, afin d'identifier les progrès réalisés, les goulots persistants et les risques émergents ;
- l'organisation de deux cycles de consultations : i) un premier cycle technique associant directions centrales, services déconcentrés et partenaires techniques pour discuter des constats analytiques ; un second cycle de validation stratégique au niveau décisionnel, visant l'endossement formel des conclusions et du plan d'actions ajusté.
- la production d'un rapport de revue à mi-parcours assorti d'un plan d'actions priorisé et réaliste pour la phase restante de mise en œuvre du Pacte.

Les principaux livrables attendus en 2027 incluront : (i) un cadre méthodologique validé de la revue ; (ii) un rapport analytique de revue à mi-parcours ; et (iii) une note de synthèse stratégique, iv) un plan d'action ajusté et formellement endossé. À terme, cette activité renforcera la fonction de pilotage stratégique du Pacte de partenariat, améliorera la coordination sectorielle et contribuera à recentrer les efforts collectifs sur les réformes à plus fort impact sur les apprentissages. La revue à mi-parcours fera l'objet d'une validation formelle à travers les mécanismes existants de coordination sectorielle et sera endossée à un niveau décisionnel élevé, afin de garantir l'appropriation des constats et l'engagement sur les mesures correctives convenues.

- *Activité 1.2 – Évaluation à mi-parcours du PRODEC 2 (2019–2028) :*

Goulot d'étranglement ciblé : Le PRODEC 2 constitue le cadre stratégique de référence du secteur éducatif, mais l'absence d'une évaluation intermédiaire approfondie limite la capacité du ministère à apprécier objectivement les progrès réalisés, à identifier les écarts entre objectifs et résultats, et à ajuster les orientations pour la phase finale du programme. Sans cet exercice, le risque est de poursuivre des interventions peu efficaces ou mal ciblées, dans un contexte de ressources particulièrement contraintes.

Pertinence et opportunité de l'activité : Cette activité intervient à mi-parcours du PRODEC 2, à un moment où des ajustements stratégiques sont encore possibles et nécessaires pour maximiser l'impact des réformes sur les apprentissages. Elle est étroitement liée à la mise en œuvre du Pacte de partenariat et permettra d'assurer la cohérence entre la stratégie sectorielle nationale et les priorités soutenues par les partenaires techniques et financiers.

Description de l'activité : L'activité consistera à conduire une évaluation indépendante et approfondie de la mise en œuvre du PRODEC 2. Elle analysera la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'équité des interventions menées, ainsi que la qualité des mécanismes de gouvernance, de coordination et de suivi-évaluation. L'évaluation s'appuiera sur des données quantitatives et qualitatives issues du SIGE, des annuaires statistiques, des analyses financées par le SCG (notamment GEPD), ainsi que sur des consultations avec les acteurs institutionnels aux niveaux central et déconcentré.

Les livrables de l'activité (2027) comprendront (i) une note de cadrage méthodologique précisant les questions évaluatives, l'approche analytique et le plan de travail, (ii) un rapport d'évaluation indépendante à mi-parcours du PRODEC 2 analysant la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'équité et la qualité des mécanismes de gouvernance et de suivi-évaluation, sur la base de données quantitatives et qualitatives, et (iii) un cadre d'actions priorisé assorti de recommandations opérationnelles, destiné à éclairer les ajustements stratégiques de la phase finale du PRODEC 2 et à appuyer la priorisation des interventions dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

- *Activité 1.3 – Évaluation du Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019–2022 :*

Goulot d'étranglement ciblé : Le lien entre planification stratégique et exécution budgétaire demeure fragile. Le PAPB 2019–2022 a été confronté à de faibles taux d'exécution et à des écarts significatifs entre priorités affichées et dépenses effectives, limitant l'impact réel des politiques éducatives.

Pertinence et opportunité de l'activité : L'évaluation du PAPB 2019–2022 est indispensable pour tirer les leçons de la période précédente avant l'élaboration d'un nouveau plan d'actions. Elle permet d'identifier les contraintes institutionnelles, financières et opérationnelles qui freinent la mise en œuvre, et d'améliorer la crédibilité des futurs exercices de planification budgétisée.

Description de l'activité : L'activité analysera la performance du PAPB 2019–2022 en examinant la cohérence entre objectifs, allocations budgétaires et résultats obtenus. Elle portera une attention particulière aux écarts d'exécution, à la répartition des ressources entre sous-secteurs et régions, et à la prise en compte des enjeux d'équité et de genre.

Les livrables (2027) incluront un rapport analytique détaillé et des recommandations opérationnelles visant à renforcer l'alignement entre planification et budgétisation. L'évaluation mettra un accent particulier sur l'identification des goulots institutionnels et des contraintes d'exécution budgétaire, en vue de renforcer le réalisme et la crédibilité des futurs instruments de planification opérationnelle

- *Activité 1.4 – Production d'un Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN) :*

Goulot d'étranglement ciblé : Le secteur éducatif ne dispose pas d'un diagnostic systémique et consolidé permettant d'analyser de manière intégrée la performance, l'efficience, l'équité et la gouvernance du système. Cette lacune limite la qualité du dialogue politique et la capacité à fonder les réformes sur des analyses robustes.

Pertinence et opportunité de l'activité : La production d'un RESEN intervient à un moment stratégique, en articulation avec la phase finale du PRODEC 2 et la préparation des orientations post-2028. Elle permettra de disposer d'une base factuelle solide pour éclairer les décisions stratégiques et renforcer la redevabilité sectorielle.

Description de l'activité : L'activité consistera à produire un Rapport d'État du Système Éducatif National analysant les dimensions clés du système éducatif malien — accès, équité, qualité des apprentissages, efficience de la dépense et gouvernance. L'analyse s'appuiera sur les données nationales (SIGE, annuaires), les analyses financées par le SCG et des comparaisons régionales et internationales, l'ensemble des données étant systématiquement désagrégé par genre afin de documenter les inégalités et d'éclairer les orientations de politique éducative.

Les livrables (2027/ 2028) incluront un rapport analytique approfondi et des recommandations stratégiques hiérarchisées destinées à appuyer les réformes à moyen et long terme. Le RESEN fournira une base analytique robuste pour éclairer les orientations stratégiques post-2028, renforcer le dialogue politique avec les autorités nationales et les partenaires, et guider les futures priorités de réforme et d'investissement du secteur éducatif.

B. Planification sectorielle intégrant la notion de genre, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation

- *Activité 1.5 – Élaboration d'un nouveau PAPB aligné sur le PRODEC 2*

Goulot d'étranglement ciblé : L'absence d'un outil de planification opérationnelle réaliste et priorisé entrave la traduction effective des orientations stratégiques du PRODEC 2 en actions financées et mises en œuvre. Les précédents PAPB ont montré des limites en matière de priorisation, de chiffrage et de suivi des résultats.

Pertinence et opportunité de l'activité : Cette activité intervient à un moment clé pour réaligner la planification opérationnelle sur les priorités actualisées du PRODEC 2 et sur les enseignements tirés des évaluations précédentes. Elle est essentielle pour renforcer la crédibilité du cadre de mise en œuvre du secteur auprès des partenaires et des instances budgétaires nationales.

Description de l'activité : L'activité consistera à appuyer l'élaboration d'un nouveau PAPB couvrant une période de trois à quatre ans. Elle inclura la définition d'un cadre logique consolidé, la hiérarchisation des priorités d'intervention, l'estimation des coûts, l'intégration d'indicateurs de performance, d'équité et de genre, ainsi que l'alignement avec les cadres budgétaires nationaux. Le processus reposera sur une approche participative associant les directions

techniques concernées et les partenaires du secteur. Le nouveau PAPB constituera l'instrument opérationnel central pour traduire les priorités stratégiques en actions financées et suivies, renforçant ainsi le lien entre planification, budgétisation et résultats.

Les livrables de l'activité (2027) comprendront (i) un Plan d'Actions Prioritaires et Budgétisées (PAPB) couvrant une période de trois à quatre ans, structuré autour d'un cadre logique consolidé et de priorités clairement hiérarchisées, (ii) un chiffrage détaillé des actions aligné sur les cadres budgétaires nationaux, intégrant des indicateurs de performance, d'équité et de genre, et (iii) une matrice de suivi des résultats permettant de renforcer le lien entre planification stratégique, budgétisation et mise en œuvre, et de servir de référence commune pour le pilotage sectoriel et le dialogue avec les partenaires. Le PAPB sera ensuite suivi jusqu'en 2029

Guichet de financement nº 2 : Mobiliser une action et un financement coordonnés pour engendrer un changement porteur de transformation

E. Renforcement de la coordination sectorielle,notamment les groupes locaux des partenaires de l'éducation, les revues sectorielles conjointes et le suivi de l'efficacité du partenariat au niveau national

Activité 2.1 – Mise en place d'un outil digitalisé de coordination sectorielle

Goulot d'étranglement ciblé : Les mécanismes actuels de coordination reposent largement sur des procédures manuelles et des échanges fragmentés entre les différentes structures du ministère et les partenaires. Cette situation limite la transparence, la traçabilité des décisions et le suivi effectif des activités planifiées, tout en générant des délais administratifs importants et une faible visibilité d'ensemble des interventions en cours.

Pertinence et opportunité de l'activité : Dans un contexte de multiplication des projets et des appuis techniques et financiers, la mise en place d'un outil digitalisé constitue un levier immédiat pour améliorer l'efficience de la coordination sectorielle. Cette activité arrive à un moment clé pour accompagner la mise en œuvre du Pacte de partenariat et renforcer les fonctions de planification, de suivi et d'évaluation, sans créer de nouvelles structures lourdes.

Description de l'activité : L'activité consistera à concevoir et déployer une plateforme numérique de coordination sectorielle permettant de centraliser l'information et de fluidifier les échanges entre les directions centrales, régionales et locales, ainsi qu'avec les partenaires du secteur.

La plateforme (déployée à partir de 2027) intégrera notamment : (i) la soumission et le suivi électroniques des ordres de mission ; (ii) le suivi des activités planifiées et réalisées ; (iii) la

centralisation des informations relatives aux interventions en cours ; et (iv) un espace collaboratif pour la planification, le partage de documents et la gestion des rapports. L'activité inclura l'appui au paramétrage de l'outil, la formation des utilisateurs et l'accompagnement à son appropriation institutionnelle.

Activité 2.2 – Appui à l'organisation des revues sectorielles annuelles

Goulot d'étranglement ciblé : Les revues sectorielles, bien que prévues comme des moments clés de dialogue et de redevabilité, sont parfois fragilisées par une préparation technique insuffisante, une documentation incomplète des performances et un suivi limité des recommandations formulées.

Pertinence et opportunité de l'activité : Dans le cadre de la mise en œuvre du PRODEC 2 et du Pacte de partenariat, la consolidation des revues sectorielles annuelles est essentielle pour structurer le dialogue politique, renforcer la coordination des partenaires et assurer un suivi rigoureux des engagements pris.

Description de l'activité : L'activité consistera à appuyer la préparation, l'organisation et le suivi des revues sectorielles annuelles. Elle inclura la production de rapports de performance fondés sur des données probantes, la facilitation des ateliers de concertation multi-acteurs, la documentation des conclusions et la diffusion des recommandations. L'appui portera également sur la mise en place de mécanismes de suivi des recommandations issues des revues, afin de renforcer la redevabilité mutuelle et la cohérence des interventions dans le secteur éducatif. Un mécanisme spécifique de suivi des recommandations issues des revues sectorielles sera mis en place, afin de renforcer la redevabilité mutuelle entre les acteurs du secteur.

G. Renforcement des processus budgétaires et de la collaboration avec le ministère des finances

Activité 2.3 : Revue des dépenses publiques du secteur de l'éducation

Goulot d'étranglement ciblé : Malgré des niveaux de dépenses publiques d'éducation contraints, le secteur souffre d'une allocation inefficiente des ressources, de faibles taux d'exécution budgétaire et d'une visibilité limitée sur l'impact réel des dépenses sur les résultats éducatifs. L'absence d'une analyse consolidée et partagée des dépenses publiques limite la capacité du gouvernement à opérer des arbitrages budgétaires éclairés et à renforcer la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes.

Pertinence et opportunité de l'activité : Dans un contexte de déficit de financement du PRODEC 2 et de pressions croissantes sur les finances publiques, la réalisation d'une revue des dépenses publiques constitue un préalable essentiel pour améliorer l'efficience et l'équité du financement du secteur éducatif. Cette activité arrive à un moment clé pour informer les arbitrages budgétaires à venir, renforcer la crédibilité du dialogue avec le ministère en charge des finances et appuyer les discussions avec les partenaires techniques et financiers.

Description de l'activité: L'activité consistera à conduire une revue approfondie des dépenses publiques du secteur de l'éducation, couvrant l'ensemble des sous-secteurs (préscolaire, fondamental, secondaire, formation professionnelle et enseignement supérieur).

Concrètement, l'activité comprendra :

- l'analyse de la structure et de l'évolution des dépenses publiques d'éducation, par sous-secteur, par type de dépense et par source de financement ;
- l'évaluation de l'efficience de la dépense, en examinant les écarts entre budgets prévus et exécutés et la cohérence avec les priorités stratégiques du secteur ;
- l'analyse de l'équité de l'allocation des ressources, notamment en termes de disparités territoriales, de genre et de prise en compte des populations vulnérables ;
- des comparaisons régionales et internationales afin d'identifier les bonnes pratiques et les marges d'amélioration ;
- la formulation de recommandations opérationnelles et hiérarchisées visant à améliorer la transparence, l'efficience et l'impact des dépenses publiques d'éducation.

Les livrables attendus (2027) incluront : (i) un rapport de revue des dépenses publiques ; (ii) des notes de synthèse pour les décideurs ; et (iii) un ensemble de recommandations opérationnelles destinées à appuyer les arbitrages budgétaires et les réformes de financement du secteur. À terme, cette activité contribuera à renforcer la soutenabilité financière des réformes éducatives et à maximiser l'impact des ressources publiques sur les apprentissages.

Guichet de financement nº 3 : Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle

I.Renforcement des systèmes de données

Activité 3.1 – Déploiement d'un tableau de bord du système éducatif (type GEPD) :

Goulot d'étranglement ciblé : Le pilotage du système éducatif malien est aujourd'hui entravé par l'absence d'un dispositif de mesure intégré permettant d'appréhender simultanément la qualité de la prestation de services éducatifs, l'alignement des politiques publiques sur les bonnes pratiques internationales et la capacité bureaucratique à les mettre en œuvre. Les systèmes existants produisent principalement des données administratives (effectifs, infrastructures, ressources humaines), mais fournissent peu d'informations comparables et actionnables sur ce qui se passe réellement dans les écoles, dans les salles de classe et au sein de l'administration éducative. Cette lacune limite la capacité des décideurs à identifier les goulots précis qui freinent les apprentissages, en particulier en matière de pratiques enseignantes, de gestion scolaire et de capacité institutionnelle.

Pertinence et opportunité de l'activité : La mise en œuvre du Global Education Policy Dashboard (GEPD) intervient à un moment charnière des réformes éducatives au Mali. Elle coïncide avec la phase médiane du PRODEC 2 (2019–2028), la mise en œuvre du Pacte de partenariat et la préparation de plusieurs exercices structurants (revue à mi-parcours du Pacte, évaluation du PRODEC 2, RESEN). Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et de dépendance accrue à l'aide extérieure, le GEPD constitue un outil stratégique pour passer d'un pilotage fondé sur les intrants à un pilotage fondé sur l'observation des pratiques effectives et des capacités du système. Il permettra d'alimenter de manière crédible le dialogue sectoriel et de prioriser les réformes à plus fort impact sur les apprentissages.

Description de l'activité : L'activité vise à mettre en œuvre une première vague de collecte de données du GEPD au Mali, conformément à la méthodologie développée par la Banque mondiale. Le GEPD a pour objectif de mesurer, de manière standardisée et comparable, les principaux déterminants des résultats d'apprentissage à travers trois dimensions complémentaires : (i) la qualité de la prestation de services éducatifs au niveau des écoles et des salles de classe ; (ii) l'alignement des politiques éducatives avec les pratiques efficaces ; et (iii) la capacité et l'orientation de l'administration éducative. La viabilité du GEPD sera renforcée par son intégration dans les mécanismes institutionnels existants de pilotage sectoriel, notamment les revues sectorielles annuelles et le suivi du Pacte de partenariat. Le renforcement des capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données contribuera à une appropriation progressive de l'outil, en complément des systèmes nationaux existants, sans créer de dispositif parallèle.

Concrètement, l'activité consistera à :

- réaliser une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'établissements d'enseignement primaire et secondaire (publics et privés), incluant l'administration de l'outil « School Survey » du GEPD ;
- conduire des observations de classes dans les niveaux ciblés, avec un codage des pratiques pédagogiques selon l'outil TEACH, afin de documenter la qualité de l'enseignement et les interactions en classe ;
- administrer des évaluations légères des enseignants et des élèves, conformément aux modules standardisés du GEPD, afin de relier les pratiques observées aux résultats d'apprentissage ;
- mener une enquête auprès de responsables et cadres de l'éducation aux niveaux central et déconcentré, afin d'analyser la capacité bureaucratique, les processus décisionnels et les contraintes institutionnelles ;
- assurer la formation des enquêteurs, la supervision du travail de terrain, la gestion de la qualité des données, ainsi que la production de bases de données propres et documentées, conformément aux standards de la Banque mondiale.

Les résultats du GEPD consignés dans un rapport complet (2027) constitueront un socle analytique central pour orienter les réformes de la politique enseignante, renforcer le suivi du

Pacte de partenariat et alimenter les exercices de planification et de dialogue sectoriel. Les résultats du GEPD seront utilisés de manière systématique pour alimenter les revues sectorielles annuelles, affiner les réformes de la politique enseignante et appuyer la prise de décision fondée sur des données probantes, renforçant ainsi le lien entre diagnostic, dialogue politique et mise en œuvre.

Activité 3.2 – Production et validation des annuaires statistiques de l'éducation (2027–2029)

Goulot d'étranglement ciblé : La production des statistiques éducatives au Mali demeure marquée par des discontinuités, des retards et des limites de qualité qui réduisent fortement leur utilisation pour le pilotage stratégique du secteur. Les annuaires statistiques, lorsqu'ils existent, sont souvent produits avec un décalage temporel important, reposent sur des outils et protocoles hétérogènes, et sont insuffisamment exploités par les directions techniques pour le suivi du PRODEC 2, du Pacte de partenariat et des engagements budgétaires. Cette situation fragilise la crédibilité du dialogue sectoriel et limite la capacité du ministère à suivre les tendances, à documenter les inégalités territoriales et à objectiver les arbitrages de politiques publiques.

Pertinence et opportunité de l'activité : Cette activité intervient à un moment critique où la continuité statistique devient un enjeu central de redevabilité et de crédibilité institutionnelle. La période 2027–2029 correspond à la phase finale du PRODEC 2 et à la consolidation de la mise en œuvre du Pacte de partenariat. Disposer d'annuaires statistiques réguliers, fiables et comparables dans le temps est indispensable pour suivre les progrès, documenter les écarts persistants et alimenter les exercices analytiques structurants financés par le SCG (revue à mi-parcours du Pacte, RESEN, PAPB). L'activité permet également d'ancrer les capacités statistiques au-delà d'exercices ponctuels comme le GEPD, en renforçant les fonctions récurrentes du système. Le financement MIQRA ne couvre pas les fonctions récurrentes de production statistique ni l'appui méthodologique continu au SIGE. Le SCG intervient donc non pas en substitution ou en duplication, mais en consolidation durable des capacités statistiques nationales, en assurant la continuité institutionnelle de la production des annuaires et l'amélioration des protocoles méthodologiques.

Description de l'activité : L'activité visera à appuyer la production, la validation et la diffusion des annuaires statistiques de l'éducation pour trois exercices consécutifs (2027, 2028 et 2029), en renforçant durablement les capacités institutionnelles du système statistique éducatif.

Concrètement, l'activité comprendra :

- la revue et l'harmonisation des outils de collecte de données du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE), en cohérence avec les besoins de suivi du PRODEC 2 et du Pacte de partenariat ;
- la mise à jour et la formalisation des protocoles méthodologiques de collecte, de validation et de consolidation des données aux niveaux central et déconcentré ;

- la formation et l'accompagnement des points focaux statistiques des directions centrales et des services déconcentrés, afin d'améliorer la qualité, la complétude et la ponctualité des données transmises ;
- l'appui à la consolidation, à la validation technique et institutionnelle, et à la production des annuaires statistiques annuels, incluant des tableaux analytiques désagrégés (genre, région, milieu de résidence, type d'établissement) ;
- le renforcement des mécanismes de diffusion et d'accessibilité des données (formats numériques, tableaux de bord, notes de synthèse), afin de favoriser leur utilisation effective par les décideurs et les partenaires.

Les principaux livrables attendus incluront : (i) trois annuaires statistique validés et publiés dans des délais compatibles avec les cycles de planification et budgétisation (2027/2028/2029) ; (ii) des outils et protocoles statistiques harmonisés et documentés ; et (iii) des capacités renforcées au sein des structures statistiques du ministère. À terme, cette activité contribuera à institutionnaliser une production statistique régulière et fiable, complémentaire aux diagnostics approfondis tels que le GEPD, et indispensable au pilotage continu du système éducatif malien. Les annuaires statistiques de l'éducation constitueront la référence officielle pour le suivi sectoriel, la préparation budgétaire et le dialogue politique avec le ministère en charge des finances et les partenaires techniques et financiers, garantissant une base factuelle partagée et crédible.

J. Formation, renforcement des capacités

Activité 3.3 – Renforcement des capacités des cadres du ministère en leadership, planification et gestion des systèmes d'information

Goulot d'étranglement ciblé : Les capacités institutionnelles en matière de pilotage stratégique, de gestion axée sur les résultats et d'utilisation des données demeurent hétérogènes entre les niveaux central, régional et local. Cette situation limite l'efficacité de la mise en œuvre des politiques éducatives et affaiblit la coordination verticale et horizontale au sein du ministère.

Pertinence et opportunité de l'activité : Le renforcement des capacités intervient dans un contexte de montée en complexité des réformes, d'outils numériques en développement et d'exigences accrues de performance. Investir dans les compétences des cadres est essentiel pour assurer la durabilité des autres appuis du SCG et instaurer une culture de performance et de redevabilité.

Description de l'activité : L'activité visera à renforcer les compétences des cadres nationaux, régionaux et locaux en leadership éducatif, planification stratégique, gestion axée sur les résultats et utilisation des systèmes d'information. Elle comprendra des sessions de formation, des ateliers pratiques et un accompagnement technique ciblé portant notamment sur : l'analyse des indicateurs de performance, l'utilisation des données pour la prise de décision, la supervision de la performance et la coordination intersectorielle. Une attention particulière sera accordée à

la maîtrise des outils numériques de gestion de l'éducation et à l'amélioration de la communication institutionnelle.

Les livrables de l'activité (2027/2028/2029) comprendront (i) un programme de renforcement de capacités structuré, incluant les modules de formation en leadership éducatif, planification stratégique, gestion axée sur les résultats et utilisation des systèmes d'information, (ii) des supports pédagogiques et outils pratiques (guides, tableaux de bord, fiches méthodologiques) portant sur l'analyse des indicateurs de performance, l'utilisation des données pour la prise de décision, la supervision de la performance et la coordination intersectorielle, et (iii) un rapport de mise en œuvre documentant les activités réalisées, les compétences renforcées et les recommandations pour la pérennisation des acquis, avec un accent sur l'appropriation des outils numériques de gestion de l'éducation et l'amélioration de la communication institutionnelle.

Les livrables attendus sont l'organisation de 3 revues sectorielles (2027/2028/2029)

K. Soutien à la capacité de mise en œuvre y compris le suivi de la mise en œuvre des plans sectorielles

Activité 3.4 – Suivi continu des facteurs favorables du Pacte

Goulot d'étranglement ciblé : Bien que le Pacte de partenariat ait défini un cadre de suivi des facteurs favorables nécessaires à la réussite de la réforme prioritaire, ce cadre n'est pas encore pleinement opérationnalisé ni utilisé de manière systématique pour le pilotage sectoriel. Le suivi demeure en pratique ponctuel et peu intégré aux cycles réguliers de revue, ce qui limite la capacité des acteurs à analyser les évolutions dans le temps, à identifier précocement les risques systémiques et à éclairer les décisions correctives. Cette situation réduit l'utilité stratégique du cadre existant et affaiblit son rôle dans la coordination des appuis et la sécurisation de la mise en œuvre du Pacte

Pertinence et opportunité de l'activité : Dans un contexte de mise en œuvre progressive du Pacte de partenariat, de contraintes budgétaires persistantes et de multiplication des appuis techniques et financiers, l'opérationnalisation et l'utilisation effective du cadre existant de suivi des facteurs favorables constituent un levier clé pour renforcer le pilotage adaptatif du secteur. Cette activité vise à appuyer la mise en œuvre concrète de ce cadre, à en renforcer l'appropriation institutionnelle et à assurer son articulation avec les autres outils analytiques soutenus par le SCG (GEPD, annuaires statistiques, revue à mi-parcours), afin de passer d'un suivi formel à un instrument réellement utilisé pour le dialogue sectoriel et la prise de décision.

Description de l'activité : L'activité visera à appuyer l'opérationnalisation, la mise à jour régulière et l'utilisation effective du cadre existant de suivi des facteurs favorables du Pacte de partenariat, en l'ancrant dans les mécanismes nationaux de pilotage et de coordination sectorielle. Le SCG ne

financera pas la création d'un nouveau dispositif, mais renforcera l'exploitation du cadre déjà validé, afin d'en maximiser la valeur ajoutée pour le suivi des réformes et la coordination des appuis.

Concrètement, l'activité comprendra :

- l'actualisation et la clarification des indicateurs du cadre existant, en cohérence avec les engagements du Pacte et les priorités nationales ;
- l'identification et l'utilisation systématique des sources de données existantes (SIGE, annuaires statistiques, GEPD, données budgétaires, rapports de projets et de partenaires) pour alimenter le cadre ;
- la production régulière de tableaux de bord et de notes de suivi synthétiques, fondés sur le cadre existant, mettant en évidence les progrès, les écarts persistants et les risques émergents
- l'intégration du suivi des facteurs favorables dans les revues sectorielles et les cadres de concertation existants, afin de renforcer le dialogue fondé sur des données probantes ;
- le renforcement des capacités des équipes nationales pour l'analyse, l'interprétation et l'utilisation des résultats du cadre dans les processus de décision.

Les principaux livrables attendus (2026/2027/2028/2029) incluront : (i) un cadre de suivi des facteurs favorables actualisé et opérationnalisé ; (ii) des tableaux de bord et notes de suivi produits sur une base régulière ; et (iii) des recommandations opérationnelles issues des revues sectorielles. À terme, cette activité contribuera à institutionnaliser l'utilisation du cadre de suivi des facteurs favorables comme un outil central de pilotage du Pacte de partenariat et de coordination des appuis, au-delà de la durée du SCG.

5. Synergies, modalités de mise en œuvre et reporting

Synergie

La mise en œuvre du SCG reposera sur une forte appropriation nationale, sous le leadership du ministère en charge de l'éducation, et sur des synergies étroites avec les projets et appuis techniques en cours (notamment STG, DEFI, MIQRA ainsi que d'autres appuis analytiques et techniques des partenaires). Les dispositifs existants de coordination sectorielle seront pleinement mobilisés afin d'assurer la cohérence, la complémentarité et l'alignement stratégique des interventions avec le Pacte de partenariat et le PRODEC 2.

La présente subvention SCG ne finance pas directement le développement du modèle d'allocation des enseignants mentionné dans la note conceptuelle initiale. Cette activité est prise en charge dans le cadre du financement pour la transformation du système (System Transformation Grant), mis en œuvre par le consortium UNICEF–UNESCO, en étroite collaboration avec le gouvernement. Le SCG contribue de manière complémentaire en

renforçant les fonctions systémiques nécessaires à l'opérationnalisation et au suivi de ce déclencheur, notamment à travers l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation des données (GEPD, annuaires statistiques), le renforcement de la planification sectorielle et le suivi des facteurs favorables du Pacte. Le calendrier de développement et d'adoption de la formule d'allocation des enseignants, prévu pour juin 2026, relève du dispositif de mise en œuvre du financement de transformation du système.

Modalités de mise en oeuvre

Pour chacune des activités financées dans le cadre du SCG, une combinaison d'expertise internationale et nationale sera mobilisée, afin de garantir à la fois l'alignement avec les standards techniques internationaux et une forte contextualisation des analyses et recommandations. Des termes de référence spécifiques, adaptés à la nature de chaque activité (analyses, évaluations, appui institutionnel, renforcement des capacités), sont d'ores et déjà en cours de formulation ou seront élaborés au démarrage de la mise en œuvre, en étroite concertation avec les directions techniques concernées.

Du point de vue des flux financiers et des modalités de gestion, le SCG s'appuiera sur deux circuits complémentaires.

- D'une part**,** certaines activités nécessitant une expertise spécialisée et un appui analytique de haut niveau seront mises en œuvre selon des modalités de gestion directe par la Banque mondiale (*Bank-executed*), en particulier pour le recrutement de consultants internationaux et nationaux. Ce mode d'exécution permettra de mobiliser rapidement des compétences pointues, de garantir des standards techniques élevés et d'assurer la qualité et la comparabilité des analyses, tout en bénéficiant de l'accès au large pool d'expertise sectorielle de la Banque mondiale et à l'appui de la *Knowledge Bank*, notamment en matière de données, d'outils analytiques et de bonnes pratiques internationales.
- D'autre part, les activités relevant d'un appui opérationnel de proximité — y compris le financement et l'organisation d'ateliers, de rencontres techniques, de formations et de cadres de concertation sectorielle — seront mises en œuvre via l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du projet d'éducation financé par la Banque mondiale au Mali (P164032). Cette modalité s'appuiera sur une unité déjà en place et pleinement opérationnelle, permettant une mise en œuvre efficace et rapide des activités, conformément aux procédures de la Banque mondiale applicables aux projets d'investissement (IPF) et aux règles fiduciaires en vigueur. Afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre du SCG et d'éviter la création de dispositifs parallèles, il est prévu que l'UGP du Projet MIQRA puisse être maintenue au-delà de la clôture du projet appuyé par la Banque mondiale, pour administrer et gérer les fonds du SCG. Cette modalité permettra de capitaliser sur les capacités fiduciaires, administratives et opérationnelles déjà en place, de garantir une utilisation efficace et conforme des ressources, et d'assurer la continuité institutionnelle

nécessaire à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités du système éducatif.

Autrement dit, deux fonds fiduciaires distincts (Trust Funds – TF) devront être établis afin d'opérationnaliser le financement du SCG. Cette structuration permettra d'assurer une séparation fiduciaire claire, une transparence des flux financiers et le respect des politiques de la Banque mondiale applicables à chacune des modalités de mise en œuvre.

- Le TF en gestion directe par la Banque mondiale (Bank-executed) financera le recrutement et la gestion des consultants internationaux et nationaux, ainsi que les services d'analyse et d'appui technique associés.
- Le TF en exécution par le bénéficiaire (Recipient-executed) acheminera les fonds via l'Unité de Gestion du Projet (UGP) existante afin de financer les ateliers, sessions de formation, réunions techniques et cadres de concertation sectorielle.

Cette configuration à deux TF permettra d'assurer un reporting financier approprié, un suivi indépendant des dépenses selon chaque modalité d'exécution, et un alignement complet avec les exigences fiduciaires de la Banque mondiale.

Évaluation des risques liés à l'utilisation de partenaires d'exécution

La conception du SCG intègre une analyse des risques associés au recours à des partenaires d'exécution externes notamment concernant les firmes et prestataires recrutés via appels d'offres dans le cadre du TF en exécution par le bénéficiaire.

Les principaux risques identifiés incluent :

- Risque de capacité technique insuffisante des firmes recrutées pour conduire des analyses complexes (GEPD, RESEN, revue des dépenses publiques, évaluations sectorielles) ;
- Risque de retards contractuels et opérationnels, notamment pour les activités dépendant de collectes de données ou d'ateliers multi-acteurs ;
- Risque de qualité insuffisante des livrables analytiques, pouvant affecter la crédibilité des exercices structurants (revue à mi-parcours, RESEN, PAPB) ;
- Risque fiduciaire et de conformité aux procédures de passation des marchés, en particulier pour les activités mises en œuvre via l'UGP ;
- Risque de fragmentation ou de faible coordination entre experts internationaux, nationaux et directions techniques du ministère.

Afin d'atténuer ces risques, plusieurs mesures sont prévues dès la conception du programme

- Utilisation de deux modalités d'exécution complémentaires : Les activités analytiques stratégiques à forte exigence technique seront mises en œuvre selon une modalité Bank-

executed, garantissant l'application directe des standards de sélection, de gestion contractuelle et d'assurance qualité de la Banque mondiale.

- Procédures de passation conformes aux règles de la Banque mondiale : Les firmes recrutées dans le cadre du TF en exécution par le bénéficiaire seront sélectionnées conformément aux procédures de passation des marchés applicables aux projets financés par la Banque mondiale, sous supervision technique et fiduciaire de l'UGP existante.
- Termes de référence détaillés et validation technique préalable : Chaque activité fera l'objet de TdR détaillés précisant les exigences méthodologiques, les livrables attendus, les standards de qualité et les mécanismes de validation technique.
- Mécanismes de revue et validation multi-niveaux : Les principaux livrables analytiques (GEPD, RESEN, évaluations, revue des dépenses publiques) feront l'objet de revues techniques internes, d'ateliers de validation nationale et, le cas échéant, de relectures techniques par la Banque mondiale.
- Supervision continue et reporting régulier : Un suivi rapproché sera assuré par les équipes techniques du ministère et de la Banque mondiale, avec des rapports de performance annuels conformément aux exigences du PME
- Capitalisation sur une UGP existante et opérationnelle : L'utilisation de l'UGP du projet d'éducation financé par la Banque mondiale permet de réduire le risque institutionnel et fiduciaire, en s'appuyant sur des capacités déjà éprouvées.

Reporting

Conformément aux exigences du Partenariat mondial pour l'éducation, un rapport de performance annuel sera préparé pour chaque année de mise en œuvre du financement SCG, sur la base du cadre de résultats et des mécanismes de suivi décrits dans la présente proposition. Un rapport final de clôture sera également produit afin de documenter les réalisations, les enseignements tirés et les perspectives de durabilité des appuis.

6. Prise en compte du Genre et des Risques liés à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels

L'ensemble des activités appuyées par le financement SCG intègre de manière transversale les enjeux d'équité et d'égalité de genre, en cohérence avec les priorités du Pacte de partenariat. Les appuis analytiques et de suivi permettront de mieux documenter les disparités entre les filles et les garçons, ainsi que les inégalités territoriales et sociales, et d'éclairer les arbitrages de politiques publiques. En particulier, les exercices de planification, d'évaluation et de suivi soutenus par le SCG contribueront à renforcer la prise en compte du genre et de l'inclusion dans

les cadres stratégiques et budgétaires du secteur. Le rapport d'analyse du GEDP et le RESEN incluront des chapitres spécifiques consacrés à l'égalité de genre et à l'inclusion, afin d'analyser les écarts persistants et d'identifier des leviers de réforme fondés sur des données probantes.

Les activités financées par le SCG sont principalement de nature analytique, institutionnelle et de renforcement des capacités, et ne prévoient pas d'interventions directes auprès des élèves ou des communautés. À ce titre, le niveau de risque lié à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels (SEAH) est considéré comme faible. Néanmoins, certains risques indirects, notamment lors de missions de terrain, d'ateliers ou de formations, ne peuvent être totalement exclus. Ces risques seront atténués par l'application des codes de conduite en vigueur, la sensibilisation des consultants et des participants, ainsi que le recours aux mécanismes de plainte existants au sein de l'UPG. La mise en œuvre du SCG s'alignera sur les normes et procédures applicables en matière de prévention et de gestion des risques SEAH.

7. Résultats attendus et durabilité

À l'issue du financement SCG, le système éducatif malien disposera d'outils renforcés de pilotage fondés sur des données fiables, de capacités accrues en planification et en suivi des politiques, d'une coordination sectorielle améliorée et d'une meilleure efficience du financement public. Ces acquis créeront les conditions nécessaires à une mise en œuvre plus efficace et plus équitable de la réforme prioritaire du Pacte de partenariat, au-delà de la durée du financement. Un cadre de résultat est présenté en annexe 1.

8. Calendrier de démarrage et durée

Sous réserve de l'approbation du financement SCG, les activités devraient démarrer au cours du second semestre 2026. Les activités analytiques structurantes (GEPD, évaluations, RESEN, revue des dépenses publiques) seront priorisées au début de la période de mise en œuvre afin d'alimenter les exercices de planification et de dialogue sectoriel. Les activités de suivi, de coordination et de renforcement des capacités se déploieront de manière continue sur la période 2027–2029. Les principaux livrables seront produits de façon séquencée et alignée sur les cycles nationaux de planification, de budgétisation et de revue sectorielle. Un chronogramme détaillé est proposé en Annexe 2.

La durée de la mise en œuvre du SCG est de 4 années (2026/2027/2028/2029) au cours desquelles les efforts d'expertise internationale sont évaluées à 190 jours-hommes (sur site et à distance) et ceux de l'expertise nationale à 508 jours hommes. Le budget annexé donne plus d'information (annexe 3)

Annexe 1 : Cadre de résultats du SCG

Le cadre de résultats du financement SCG vise à suivre les progrès réalisés dans le renforcement des capacités systémiques du secteur éducatif, en cohérence avec la théorie du changement et les facteurs favorables identifiés dans le Pacte de partenariat. Les indicateurs retenus se concentrent sur l'utilisation effective des outils, analyses et mécanismes appuyés par le SCG pour éclairer le pilotage sectoriel, renforcer la coordination et améliorer l'alignement entre politiques, planification et financement. Ce cadre privilégie des indicateurs simples, vérifiables et institutionnels, permettant d'apprécier les avancées en matière de gouvernance et de redevabilité, sans se substituer aux dispositifs nationaux de suivi des résultats d'apprentissage.

Activités	Lien avec les facteurs favorables du Pacte	Indicateur de résultat (PME)	Fréquence	Source de vérification	Méthode de collecte	Responsabilité
Guichet 1						
1.1 – Revue à mi-parcours du Pacte	FF3 Renforce la coordination et la redevabilité autour des engagements du Pacte	La revue à mi-parcours du Pacte est réalisée et débouche sur un plan d'actions formellement endossé par les instances sectorielles	Unique	Rapport de revue, PV validation 2027	Vérification documentaire	MEN
1.2 – Évaluation PRODEC 2	FF2 Renforce l'ajustement des politiques sur la base d'analyses probantes	Les recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours du PRODEC 2 sont prises en compte dans les orientations de la phase finale du programme	Unique	Rapport PRODEC, documents stratégiques 2027	Analyse de cohérence	MEN
1.3 – Évaluation PAPB	FF4 Informe l'amélioration de l'efficience et de l'exécution budgétaire	Les principales contraintes d'exécution identifiées dans l'évaluation du PAPB sont intégrées dans les exercices de planification budgétisée suivants	Unique	Rapport PAPB, nouveau PAPB 2027	Traçabilité documentaire	MEN
1.4 – RESEN	FF2 Renforce l'ajustement des politiques sur la base d'analyses probantes	Le RESEN est produit et sert de référence analytique pour le dialogue politique et les orientations sectorielles futures	Unique	Rapport RESEN, notes sectorielles 2027	Vérification documentaire	MEN / PTF

1.5 – Nouveau PAPB	FF2 / FF4 Renforce l'ajustement des politiques sur la base d'analyses probantes Informe l'amélioration de l'efficience et de l'exécution budgétaire	Un PAPB aligné sur le PRODEC 2 est adopté et utilisé comme outil de suivi annuel de la mise en œuvre sectorielle	Annuelle	PAPB, rapports de suivi 2027/2028/2029	Revue documentaire	MEN
Guichet 2						
2.1 – Outil de coordination sectorielle	FF3 Renforce la coordination et la redevabilité autour des engagements du Pacte	Un outil digitalisé de coordination sectorielle est opérationnel et utilisé par les directions centrales pour le suivi des activités	Annuelle	Plateforme opérationnelle 2028/2029	Extraction système	MEN
2.2 – Revues sectorielles annuelles	FF3 Renforce la coordination et la redevabilité autour des engagements du Pacte	Les revues sectorielles annuelles sont organisées avec un suivi formalisé des recommandations	Annuelle	Rapports de revue, plans de suivi 2027/2028/2029	Revue documentaire	MEN
2.3 – Revue des dépenses publiques	FF4 Informe l'amélioration de l'efficience et de l'exécution budgétaire	Les recommandations prioritaires de la revue des dépenses publiques sont discutées avec le ministère des Finances pour éclairer les arbitrages budgétaires	Unique	Rapport de revue, CR réunions 2027	Vérification documentaire	MEN / MEF
Guichet 3						
3.1 – GEPD	FF1 Renforce la disponibilité et l'utilisation de données comparables sur la prestation de services éducatifs	Les résultats du GEPD sont validés et utilisés pour éclairer au moins une revue sectorielle officielle	Unique	Rapport GEPD, CR revue sectorielle 2027	Vérification documentaire	MEN / Banque mondiale
3.2 – Annuaires statistiques	FF1 Renforce la disponibilité et l'utilisation de données comparables sur la prestation de services éducatifs	Les annuaires statistiques de l'éducation sont produits et publiés annuellement dans des délais compatibles avec les cycles de planification et de budgétisation	Annuelle	Annuaires publiés 2027/2028/2029	Revue des délais et du contenu	MEN

3.3 – Renforcement des capacités	FF3 Renforce la coordination et la redevabilité autour des engagements du Pacte	Les cadres formés déclarent utiliser les données et outils de pilotage dans leurs fonctions de planification et de suivi	Annuelle	Enquête post-formation 2027/2028/2029	Enquête ciblée	MEN
3.4 – Suivi des facteurs favorables	FF3 Renforce la coordination et la redevabilité autour des engagements du Pacte	Le dispositif de suivi des facteurs favorables est opérationnel et utilisé lors des revues sectorielles annuelles	Annuelle	Tableaux de bord, CR réunions 2027/2028/2029	Revue documentaire	MEN

Annexe 2 – Chronogramme détaillé de mise en œuvre du SCG (2026–2029)

Le tableau ci-dessous présente le chronogramme détaillé par activité, aligné sur la structure budgétaire validée et la cible stratégique de mars 2027 pour la revue à mi-parcours du Pacte.

Activité	Période	Étapes clés	Livrables (principaux)
GUICHET 1			
1.1 Revue à mi-parcours du Pacte	2026 S2	Note méthodologique	Note validée
	Jan–Avril 2027	Analyse & consultations techniques	Rapport provisoire
	Mai–Juin 2027	Atelier validation stratégique	Note stratégique + Plan d'actions
1.2 Évaluation PRODEC 2	2026 S2	Note méthodologique	Note validée
	2027 S1–S2	Analyse & validation	Rapport final + cadre d'action
1.3 Évaluation PAPB 2019–2022	2026 S2	Analyse documentaire	Note méthodologique
	2027 S1–S2	Analyse & validation	Rapport final
1.4 RESEN	2026 S2	Plan analytique	Note cadrage
	2027 S1–S2	Analyses & finalisation	Rapport RESEN final
1.5 Nouveau PAPB	2027 S1	Ateliers priorisation	Matrice priorités
	2027 S1–S2	Chiffrage & rédaction	Projet PAPB + matrice suivi
	2027 S2	Adoption officielle	PAPB adopté
	2028–2029	Suivi mise en œuvre	Rapports annuels
GUICHET 2			
2.1 Outil digital coordination	2026 S2	Conception	Prototype
	2027 S1	Développement & test	Version bêta
	2027 S2	Déploiement	Plateforme opérationnelle
	2028–2029	Utilisation & optimisation	Rapports d'usage
2.2 Revues sectorielles annuelles	2026 S2	Note méthodologique	Note validée
	2027–2029	Organisation revues annuelles	Rapports annuels
2.3 Revue des dépenses publiques	2026 S2	Collecte données	Base consolidée
	2027 S1	Analyse	Rapport provisoire
	2027 S2	Validation & dissémination	Rapport final
GUICHET 3			
3.1 GEPD	2026 S2	Finalisation TdR & outils	TdR validés
	2026 S2	Collecte terrain & consolidation	Base de données validée
	2027 S1	Analyse & validation	Rapport GEPD final
	À partir 2027	Utilisation dans revues sectorielles	
3.2 Annuaires statistiques	2026 S2–2027 S1	Harmonisation outils SIGE	Guide méthodologique
	2027 S2	Production Annuaire 2027	Annuaire 2027

	2028 S2	Production Annuaire 2028	Annuaire 2028
	2029 S2	Production Annuaire 2029	Annuaire 2029
3.3 Renforcement des capacités	2027	Formations	Rapport 2027
	2028	Formations	Rapport 2028
	2029	Formations	Rapport 2029
3.4 Suivi des facteurs favorables	À partir S2 2026 puis 2027–2029	Production tableaux de bord annuels	Notes annuelles intégrant recommandations

WORLD BANK GROUP

Annexe 3 : Tableau de suivi des commentaires du PME

Commentaires du PME	Réponse apportée / intégration dans la proposition
1. Articulation avec le modèle d'allocation des enseignants (risque de duplication, acceptation par le gouvernement, calendrier juin 2026)	Clarification apportée dans la section « Modalités de mise en œuvre et synergies » : le SCG ne finance pas le développement du modèle d'allocation des enseignants, pris en charge par le System Transformation Grant (UNICEF–UNESCO). Le SCG contribue de manière complémentaire via le renforcement des données, de la planification et du suivi des facteurs favorables. Le calendrier du déclencheur (juin 2026) relève du financement de transformation du système.
2. Modalités de mise en œuvre du SCG (BETF / Bank-executed)	Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans la section « Modalités de mise en œuvre et synergies », incluant la combinaison de modalités Bank-executed pour les activités analytiques et de mise en œuvre via l'UGP pour certaines activités opérationnelles.
3. Calendrier de démarrage des activités et livrables	Ajout d'une sous-section dédiée « Chronogramme indicatif de mise en œuvre », présentant un calendrier séquencé (S2 2026–2029) aligné sur les cycles nationaux de planification et de revue sectorielle.
4. Rapports de performance annuels et rapport final SCG	Mention explicite ajoutée dans « Modalités de mise en œuvre et synergies » indiquant la production de rapports de performance annuels et d'un rapport final de clôture, conformément aux exigences du PME.
5. Autres activités financées par la Banque mondiale	La Banque mondiale n'a pas prévu de financer des enquêtes / analyses telles que celle qui sont proposées ici
6. Cadre de suivi des facteurs favorables et articulation avec autres bailleurs	L'activité 1.5 a été ajustée pour refléter l'existence du cadre de suivi du Pacte (en cours d'élaboration). Le SCG appuiera son éventuel renforcement, son opérationnalisation, l'actualisation et l'utilisation effective du cadre existant, sans créer de nouveau dispositif. Le cadre est également joint à la proposition
7. Attente d'un cadre de résultats dans le document final	Un cadre de résultats complet a été intégré en annexe, avec des indicateurs orientés usage et alignés sur les facteurs favorables du Pacte.
8. Alignement cadre de résultats et budget avec les objectifs de genre et d'inclusion	Les enjeux de genre et d'inclusion sont intégrés de manière transversale. Un paragraphe spécifique a été ajouté et le RESEN inclura un chapitre dédié.
9. Renforcement du RESEN avec un chapitre spécifique genre / inclusion	Engagement explicite ajouté dans la description de l'activité 2.4 – RESEN, précisant l'inclusion d'un chapitre spécifique sur l'égalité de genre et l'inclusion.
10. Viabilité à long terme du GEPD	Ajout d'un paragraphe dans l'activité 1.1 – GEPD précisant l'intégration de l'outil dans les mécanismes institutionnels existants et le renforcement des capacités nationales pour en assurer la durabilité.
11. Identification et atténuation des risques SEAH	Création d'une sous-section spécifique SEAH décrivant les risques indirects potentiels liés aux activités SCG et les mesures d'atténuation prévues, en cohérence avec les normes applicables.